

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 3 avril 2020



Bacheliers du hors contrat lésés : après le confinement sanitaire, un confinement scolaire ?

Pour les candidats des écoles indépendantes qui passeront leur Bac cette année, les annonces de Jean-Michel Blanquer de ce 3 avril sonnent le glas de l'égalité entre les élèves.

Pourtant officiellement « candidats scolaires », les élèves de Terminale des écoles hors contrat se sont vus aujourd'hui assimilés aux « candidats libres » pour les épreuves du Bac 2020.

Relégués en septembre avec les « recalés », **ces élèves vont subir, par ces mesures discriminatoires, de graves ruptures d'égalité vis-à-vis de leurs homologues lycéens :**

- **privation** du contrôle continu, quand seul celui-ci sera pris en compte pour l'examen du bac ;
- **exclusion** de facto de Parcoursup, qui prend en priorité en compte les bacheliers de juin ;
- **suppression** de la rentrée de septembre dans des établissements supérieurs, ces élèves passant leur bac ;
- **exclusion** des épreuves de rattrapage ;
- **suppression** des congés d'été, transformés en révisions anxiogènes et dommageables pour la santé des élèves...

Cette situation est à l'antithèse du bien être des élèves, de la valorisation de leur parcours scolaire et de l'assiduité qu'a appelés aujourd'hui Jean-Michel Blanquer de ses vœux. Plus encore, elle va à l'encontre de la concorde nationale à laquelle nous aspirons tous.

La Fondation pour l'école a adressé ce jour à Jean-Michel Blanquer un courrier appelant un traitement égalitaire de tous les lycéens de terminale scolarisés en France vis-à-vis de l'épreuve du baccalauréat 2020.

A cette fin, la Fondation pour l'école a fait part au Ministère **des deux propositions suivantes** pour les lycéens de terminale scolarisés dans les écoles indépendantes :

1. La prise en compte des notes des 3 trimestres de l'année 2019/2020 au titre du contrôle continu.

Les notes des lycéens des écoles indépendantes sont d'ores et déjà prises en compte dans le dispositif Parcoursup donc reconnues par les services ministériels : cette solution est donc très simple à mettre en place.

2. A défaut l'organisation, en juin, d'épreuves du bac pour les élèves des écoles indépendantes.

Le nombre d'élèves concernés ne dépassant pas 3000, cette seconde proposition ne devrait pas, là non plus, présenter de difficulté particulière.

La Fondation pour l'école attend la réponse du ministère sur ses deux propositions et fait part de son entière disponibilité pour concourir à leur mise en place.

Elle se réserve le droit, en l'absence de réponse conduisant à la remise en cause du dispositif discriminatoire annoncé ce matin et qui lèse gravement les élèves, de saisir les juridictions compétentes.

La Fondation pour l'école appelle les professeurs, les parents et les lycéens, et plus généralement toutes les personnes attachées au respect de l'égalité de traitement des élèves, à signer la pétition mise en ligne sur le site suivant : <http://chng.it/MS4pvvW4Hf>

Contacts Presse

Lionel Devic 06 07 39 90 89

Diane Roy 06 62 45 06 32

Contact juridique

Titiane Salleron 07 67 11 46 55